



P.E.D.T. du R.P.I.

« Thégra/Lavergne »

Année scolaire 2018/2019

Thégra, le 15 Octobre 2018

SOMMAIRE

Introduction	Page 2
Objectifs du PEDT	Page 3
1) Les Politiques Communales	Page 4
2) Fiche d'identité de la structure	Pages 5 - 6
3) Périmètre du PEDT	Page 7
4) Organisation du temps scolaire des enfants	Page 8
5) Le public concerné par le PEDT	Pages 9 - 10
6) Les moyens humains	Pages 11 - 12 - 13
7) Tableaux de répartition	Pages 14 - 15
8) Les ressources mobilisées	Page 16
9) Les installations et équipements	Pages 17-18- 19
10) Le Comité de Pilotage	Page 20
Evaluation du PEDT	Page 21

ANNEXES : Dérogation semaine de 4 jours 1/2, Projet d'école, Projet pédagogique de, Projet éducatif

Introduction

Ce Projet Educatif Territorial concerne le Regroupement Pédagogique Intercommunal Thégra-Lavergne du bassin de vie de Gramat.

Les communes de Thégra (509 habitants) et Lavergne (468 habitants) distantes de 2,7km, situées dans le Limargue ont à la fois un potentiel agricole et touristique.

Lavergne se positionne sur l'axe routier très fréquenté Gramat/Saint-Céré, tandis que Thégra s'approche de lieux plus touristiques comme Padirac.

Le RPI s'organise de la manière suivante : chaque commune possède une école avec les classes de maternelle et de CP sur le site de Thégra, et les classes de cours élémentaire et de cours moyen sur le site de Lavergne. Les deux sites sont proches et les moyens d'accès faciles.

Gramat, ville de 3500 habitants, et centre de notre bassin de vie, compte des entreprises fournissant des emplois très variés : Le CEA et le centre de formation cynophile dans les domaines de la défense et de la protection des populations, les abattoirs et la Quercynoise dans le domaine agro-alimentaire, un hôpital médical et trois maisons de retraite.

De nombreux actifs de ces entreprises habitent les villages environnants, dont Thégra et Lavergne, créant ainsi des besoins scolaires et périscolaires. Nos communes, depuis de nombreuses années, tentent de répondre à cette problématique en entretenant des structures capables de répondre à ces besoins.

Objectifs du PEDT

Ce PEDT vise à organiser la coordination des différents partenaires concernés par l'ensemble des temps de vie de l'enfant, dans le **but d'assurer une continuité éducative** entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, afin **d'offrir aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité**.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Il s'inscrit dans le cadre de l'obtention de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, signifiée en date du 07 juin 2018. (cf. pièce jointe en annexe)

A compter de septembre 2018, l'offre scolaire, périscolaire et extrascolaire est ainsi organisée :

- Enseignement : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h55 à 11h55 et de 13h30 à 16h30
- Temps périscolaire des jours d'école :
 - o matin : de 7h30 à 8h55
 - o pause méridienne : de 11h55 à 13h30
 - o soir : de 16h30 à 18h30
- Temps périscolaire du mercredi : de 7h30 à 18h30
- Temps extrascolaire (vacances) : de 7h30 à 18h30

INTENTIONS EDUCATIVES

L'accueil collectif s'inscrit dans une démarche de socialisation.

Il doit permettre

- l'éveil de l'enfant à tout mode d'expression : corporel, artistique, sportif, manuel, verbal
- le développement de la créativité des enfants
- l'apprentissage de l'autonomie, de la prise de responsabilité et des règles de vie en commun (acceptation de l'autre).

Cette démarche s'inscrit dans le respect du rythme de l'enfant, ce qui suppose que les temps d'accueil soient structurés, avec alternance entre temps de calme et temps d'activités diversifiées.

1) Les politiques communales

Les politiques communales de Thégra et de Lavergne s'articulent autour des écoles et de l'habitat. En offrant des logements locatifs (communaux et HLM) et des possibilités de construire, de jeunes parents peuvent se loger, scolariser leurs enfants, s'assurer d'un service périscolaire et d'un accueil de loisirs en périodes de vacances.

Commune de Lavergne

- ☞ 6 logements individuels anciens « Lot Habitat »
- ☞ 4 construits en 2015
- ☞ 6 appartements communaux
- ☞ Un lotissement Ecobarri de 8 lots créé en 2017

Commune de Thégra

- ☞ 24 logements « Lot Habitat »
- ☞ 5 appartements communaux
- ☞ Réalisation en 2009 d'un lotissement communal de 13 lots tous vendus.

L'accent est également mis dans nos 2 communes sur l'importance des échanges intergénérationnels et nous favorisons la création de lieux de rencontre. Chaque village est doté d'une salle des fêtes, lieu de rencontre privilégié, mise à la disposition des écoles pour la pratique de diverses activités comme le théâtre ou le sport en saison hivernale.

Nos bibliothèques sont ouvertes à tous en plus des heures d'ouverture au public. Celle de Thégra est située au sein même de l'école, la rendant accessible durant les activités de l'ALSH. De plus, des adultes bénévoles viennent, en lien avec l'éducation nationale, lire des histoires aux enfants. A Lavergne, les élèves peuvent y accéder accompagnés de leurs enseignants.

Des plateaux scolaires, aires de verdure spécialement aménagées, jouxtent chaque école pour permettre aux enfants de pratiquer des activités physiques en extérieur.

Terrains de foot à Thégra et à Lavergne, court de tennis à Lavergne, aires de pique-nique et de détente dans chaque village, tout est mis en œuvre pour offrir aux habitants un cadre de vie le plus agréable possible, condition indispensable au « bien vivre ensemble ».



2) Fiche d'identité de la structure

Les collectivités territoriales porteuses du projet sont les Communes de Thégra et de Lavergne qui transfèrent leurs compétences scolaires et périscolaires au Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire Thégra-Lavergne,

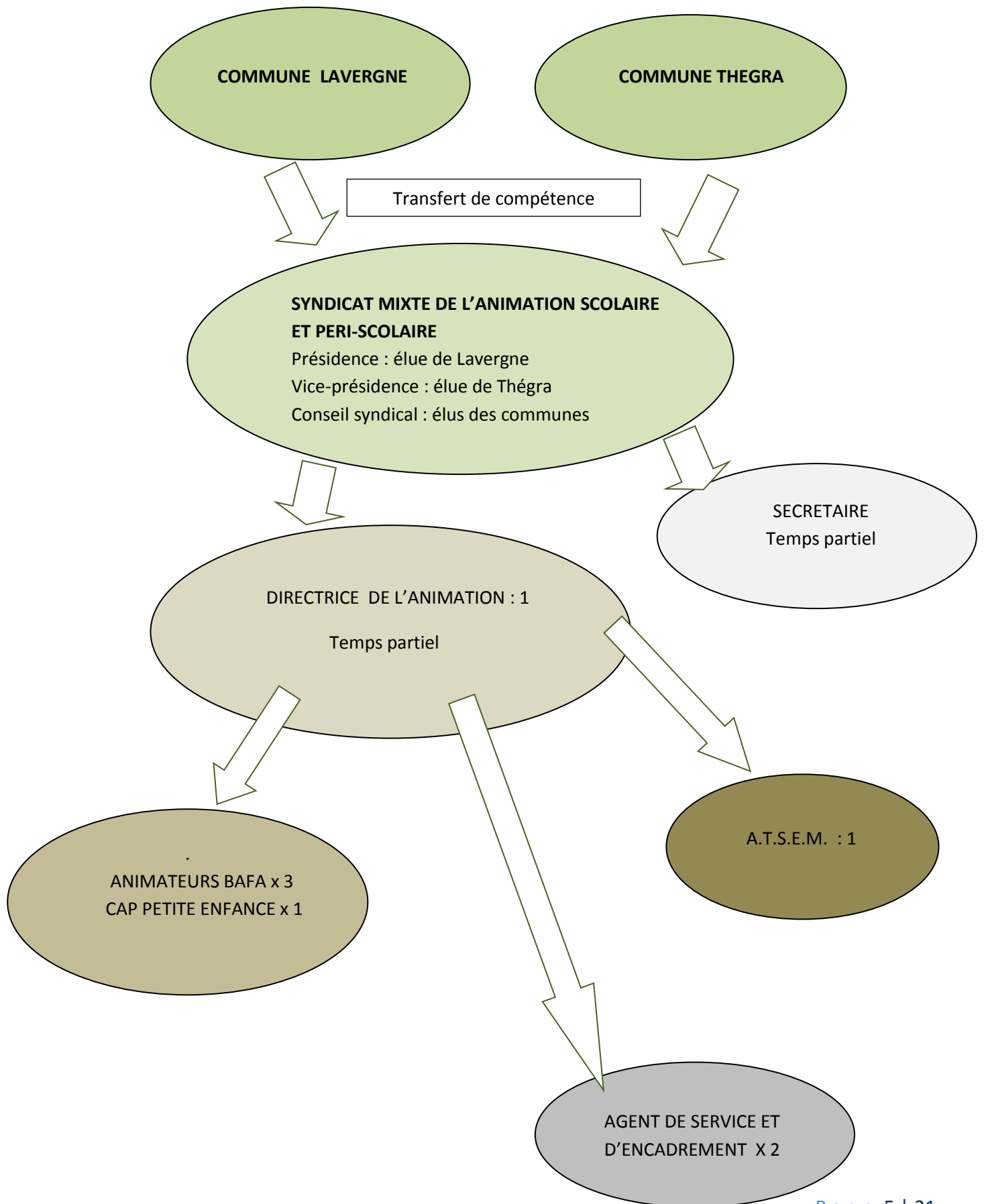
Adresse : Mairie de Thégra, 46500 Thégra
Tél. du secrétariat du SMASP : 05 65 38 78 49
Mail : smasp.thegra@gmail.com

Madame GRANAT Sylvie, Présidente du SMASP.
Date de présentation du projet : 24 août 2018

Coordonnées du correspondant :

Madame FORTIN Anne-Marie, Vice-présidente du SMASP.

L'organigramme du syndicat mixte



3) Périmètre du P.E.D.T.

Le territoire concerné par ce projet est le RPI «Thégra- Lavergne » avec la commune de Bio.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015 ce territoire appartient à la Communauté de Communes « CAUVALDOR », dont le périmètre, agrandi au 1^{er} janvier 2017, regroupe aujourd'hui 79 communes et une population de 47337 habitants.

Le R.P.I Thégra - Lavergne :

Créé en septembre 1992, Le R.P.I Thégra-Lavergne a permis de conserver pour les familles du territoire deux écoles accueillant les enfants, de la très petite section jusqu'à la classe de CM2.

Le RPI s'organise sur deux sites proches, avec l'école de Thégra (construite en 2001) et celle de Lavergne (rénovée en 2013-2014). Il constitue un réel atout pour notre territoire, attractif pour les nouveaux arrivants.

Des enfants de la commune de Bio sont aussi accueillis sur nos deux écoles.

Le RPI offre un réel service public de proximité où tout est pensé pour la réussite des enfants. Le Syndicat Mixte d'Animation Scolaire et Périscolaire, structure créée en 1995, en assure la gestion.

4) Organisation du temps des enfants :

1) Temps scolaire :

84 enfants des communes de Thégra, de Lavergne et Bio sont répartis sur deux sites:

1) L'école de Thégra, avec deux classes, reçoit 31 enfants avec +/- 4 attendus en janvier)

- petite et très petite sections : 7 enfants,
- moyenne section : 6 enfants,
- en classe grande section de maternelles 9 enfants,
- En CP : 9 enfants.

Elle compte une directrice, Madame Clémence SEVE, et une professeure des écoles, Madame Françoise SERGENT.

2) L'école de Lavergne avec ses deux classes accueille 52 enfants:

- En CE1 et CE2, respectivement 9 et 15 élèves soit 24 enfants
- En CM1 et CM2, respectivement 15 et 13 élèves soit 28 enfants.

Une directrice, Madame Céline ESPY enseigne en CM tandis que Madame Sarah BAUX enseigne en CE.

2) Temps d'accueil scolaire

L'inspection académique nous ayant accordé dérogation en faveur de la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018, les écoles du RPI fonctionneront selon les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h55-11h55	8h55-11h55	8h55-11h55	8h55-11h55
Pause	11h55-13h30	11h55-13h30	11h55-13h30	11h55-13h30
Après midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

3) Temps d'accueil périscolaire

A LAVERGNE :

	7h30	8h55	11h55	13h30	16h30	18h30
Lundi		1h25 ALSH	3h Enseignement	1h35 ALSH Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h ALSH
Mardi		1h25 ALSH	3h Enseignement	1h35 ALSH Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h ALSH
Jeudi		1h25 ALSH	3h Enseignement	1h35 ALSH Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h ALSH
vendredi		1h25 GARDERIE	3h Enseignement	1h35 GARDERIE Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h GARDERIE

A THEGRA :

	7h30	8h55	11h55	13h30	16h30	18h30
Lundi	1h25 GARDERIE		3h enseignement	1h35 GARDERIE Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h GARDERIE
15h						
Mardi	1h25 GARDERIE		3h enseignement	1h35 GARDERIE Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h GARDERIE
Mercredi	7h30-18h30 ALSH périscolaire : avec mise en place du « Plan mercredi »					
	7h30	8h55	11h55	13h30	16h30	18h30
Jeudi	1h25 GARDERIE		3h Enseignement	1h35 GARDERIE Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h GARDERIE
15h						
Vendredi	1h25 GARDERIE		3h Enseignement	1h35 GARDERIE Repas + Pause méridienne	3h Enseignement	2h GARDERIE

☞ Les animateurs sont présents sur les deux écoles suivant un roulement défini, ce qui permet de suivre des objectifs plus structurés. Les enfants gardent un cadre stable, rassurant et valorisant car ils sont encadrés par les mêmes animateurs.

☞ Que ce soit en garderie ou en ALSH, directrice et animateurs ont s'appliquent à proposer aux enfants diverses activités, jeux, détente ou temps de repos selon les envies ou les besoins de chacun.

☞ Les temps d'APC seront organisés par les enseignantes à la rentrée.

5) Public concerné par le P.E.D.T. du R.P.I Thégra/Lavergne

Les écoles de Thégra (cycle 1 et 2 jusqu'au CP) et de Lavergne (cycle 2 et 3 à partir du CE1), sont concernées par le temps d'enseignement et par le temps périscolaire : accueil du matin, de la pause méridienne et du soir après la classe.

Seule l'école de Thégra assure l'accueil périscolaire du mercredi.

Le périmètre est élargi aux enfants de Mayrinhac-Lentour et du SIVU « L'étoile » en fonction des capacités d'accueil, pour le temps périscolaire du mercredi ou extrascolaire des vacances.

L'accueil périscolaire du mercredi et extrascolaire des vacances n'est assuré que sur le site de Thégra.

Le PEDT doit permettre de favoriser la concertation des différents intervenants dans la vie de l'enfant afin d'assurer une continuité éducative entre toutes les actions menées en faveur de l'enfant sur le territoire.

Que ce soit pour les temps péri ou extra scolaires, les objectifs demeurent donc :

- de garantir une continuité éducative et contribuer ainsi à la réussite scolaire de tous.
- de proposer une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement de tous les enfants du territoire.
- de développer le « savoir vivre ensemble »

L'accueil périscolaire (ALSH périscolaire) :

- L'accueil quotidien des enfants : le matin (à partir de 7h30), pendant la pause méridienne et le soir après la classe (jusqu'à 18h30) a lieu sur chacun des deux sites : en garderie à Thégra et principalement en ALSH à Lavergne.
- Le Mercredi, les enfants sont accueillis à Thégra en ALSH de 7h30 à 18h30.

Selon le site, l'encadrement et l'animation sont dispensés par des animatrices diplômées :

- Lavergne fonctionne en ALSH, avec une directrice BAFD
- Thégra fonctionne en mode garderie

L'accueil extrascolaire :

L'accueil extrascolaire concerne toutes les vacances scolaires, hormis celles de Noël et la dernière quinzaine d'août et se déroule exclusivement sur le site de Thégra

Cette structure d'accueil est de la compétence de CAUVALDOR (communauté de commune).

Y sont reçus en priorité les enfants scolarisés dans le R.P.I., puis ceux de la communauté de communes, en particulier ceux du SIVU « l'Etoile » regroupant les communes de Padirac, Rocamadour, Alvignac, Miers et Rignac et ce, en fonction des places disponibles.

Il est ouvert :

- Durant les petites vacances (hormis celles de Noël) de 7h 30 à 18h 30
- Durant les vacances d'été (jusqu'au 15 août) de 7h 30 à 18h 30

Nous proposons le service restauration à tous les enfants accueillis sur le site.

Les inscriptions sont soumises à la constitution d'un dossier regroupant éléments administratifs, sanitaires et diverses autorisations. Elles se font :

- Pour le mercredi, le lundi précédent
- Pour les petites vacances : 1 semaine avant et jusqu'à 9h30 le premier jour d'accueil s'il reste des places disponibles.
- Pour les grandes vacances : deux réunions d'inscription sont tenues au mois de juin.

L'A.L.S.H. estival :

L'équipe d'animation et d'encadrement accueille plusieurs stagiaires durant l'été.

Les directrices élaborent un projet pédagogique, pour les vacances d'été, fil conducteur des activités proposées. Les familles en reçoivent le programme ainsi que le calendrier des sorties.

L'étendue du territoire concerné, la grande amplitude des horaires d'ouverture (11h), la souplesse dans le planning d'inscription, la possibilité de choisir de participer ou non aux sorties, la diversification des activités proposées sont autant d'arguments qui tendent à prouver l'importance du service rendu à la population.

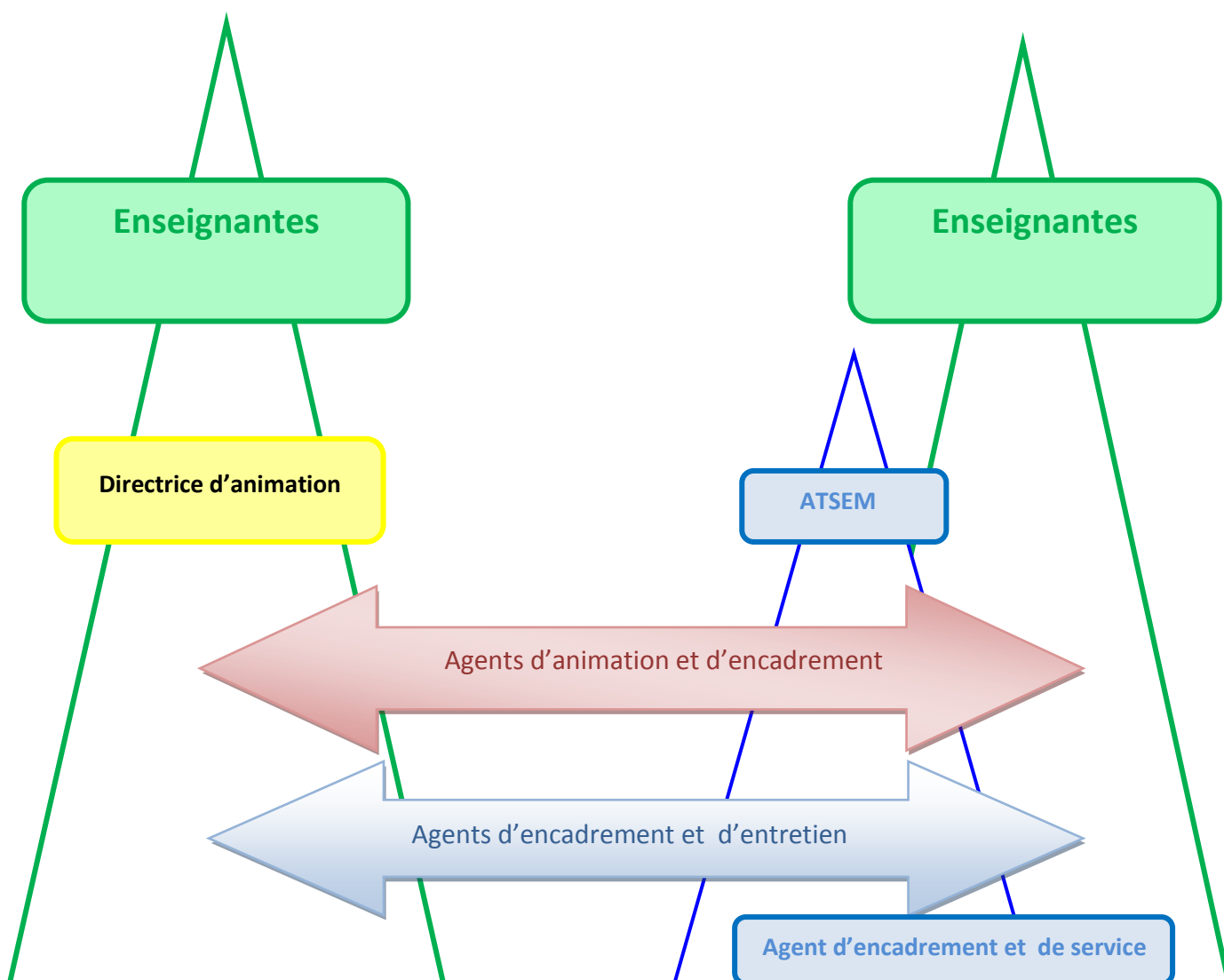
C'est donc au territoire centré autour des communes de Thégra et Lavergne que profitent les structures mises en place depuis 1992, permettant ainsi un accueil tout au long de l'année des publics de la petite enfance.



6) Les moyens humains du R.P.I

**Ecole de LAVERGNE
Primaire (C.E. & C.M.)**

**Ecole de THEGRA
(Maternelle & C.P.)**



1) Les enfants accueillis

L'ALSH prend en charge les enfants des 2 communes, auxquels viennent s'ajouter ceux des villages voisins de Bio et Mayrinhac-Lentour, de la très petite section maternelle au C.M.2. Il accueille donc des enfants de 2 à 11 ans, au nombre de 83 inscrits pour l'année scolaire 2018-2019.

Du fait de son fonctionnement en RPI certains personnels sont amenés à travailler sur les deux structures en fonction des besoins.

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 18h30 dans chacune des deux écoles.

L'organisation tient compte des quotas réglementaires d'encadrement à savoir :

- 1 agent pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 agent pour 18 enfants de plus de 6 ans

2) Ecole de Lavergne

L'école de Lavergne accueillera à la rentrée 52 enfants de 7 à 11 ans, en classes de C.E et C.M.

Une enseignante a en charge la classe des C.E.1 et C.E2 (24 élèves) et la directrice celle des C.M.1 et C.M.2. (28 élèves).

La directrice BAFD, responsable de l'A.L.S.H et une animatrice assurent ensemble l'accueil périscolaire du matin et du soir après la classe. Cet accueil fonctionne sur le mode de l'ALSH.

Un agent d'encadrement et de service vient rejoindre l'équipe pour la durée de la pause méridienne. Ce même agent accompagne les enfants lors du transport scolaire, qui est assuré matin et soir, entre les 2 sites, afin d'en assurer la sécurité.

3) Ecole de Thégra

L'école de Thégra accueille les enfants âgés de 2 à 6 ans de la maternelle et du C.P. (31)

La directrice a en charge les enfants de la grande section maternelle et du C.P. (17 élèves).

La classe réunissant la très petite, la petite et la moyenne section (14 élèves +/- 4 en janvier) est assurée par une enseignante. Une A.T.S.E.M. assiste l'enseignante durant toute la période scolaire.

Une animatrice assure l'accueil périscolaire (garderie) du matin et du soir ainsi que celui de la pause méridienne à laquelle participe également l'A.T.S.E.M. Un agent d'encadrement et de service les rejoint également durant cette période, pour aider au service et leur permettre d'être plus disponibles auprès des petits.

Le mercredi et les vacances scolaires sont assurés sur ce site de Thégra en mode ALSH péri et extrascolaire avec la présence d'une directrice BAFD et d'agents diplômés BAFA ou CAP petite enfance.

4) L'A.L.S.H. du Mercredi et en extrascolaire

L'A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement) ne se déroule que sur le site de Thégra. Il reçoit en priorité les enfants scolarisés dans le R.P.I., puis ceux de la communauté de communes.

Il est ouvert de 7h30 à 18h 30

- ☞ En période scolaire, le mercredi
- ☞ Durant les petites vacances (hormis Noël)
- ☞ Durant les vacances d'été (jusqu'au 15 août)

Les inscriptions sont soumises à la constitution d'un dossier regroupant éléments administratifs, sanitaires et diverses autorisations. Elles se font :

- ☞ Pour le mercredi : le lundi précédent
- ☞ Pour les petites vacances : 1 semaine avant et jusqu'à 9h30 le premier jour d'accueil s'il reste des places disponibles.
- ☞ Pour les grandes vacances : deux réunions d'inscription sont tenues au mois de juin.

L'A.L.S.H propose le service restauration.

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique, tant pour le mercredi (« Plan Mercredi ») que pour les périodes de vacances, fil conducteur des activités proposées. Le « plan mercredi » proposé par l'éducation nationale (décret du 23 juillet 2018), sera mis en place dans notre structure dès la rentrée scolaire 2018.

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite. »

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale

Les familles reçoivent le programme des activités et le calendrier des sorties.

L'accueil est en priorité réservé aux enfants scolarisés au sein du R.P.I. et des communes de la communauté de communes.

L'équipe accueille et encadre plusieurs stagiaires durant l'été.

7) Tableaux de répartition nombre d'enfants et nombre d'encadrants

ECOLE de LAVERGNE

Commune:
LAVERGNE

Nom de l'école: ECOLE PRIMAIRE
Niveaux : C.E - C.M

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
TPS DU MATIN	Horaires : 7h30 - 8h55	Horaires: 7h30 - 8h55	Horaires: 7h30 - 8h55	Horaires: 7h30- 8h55
	Enfants max : 15	Enfants max: 13	Enfants max : 14	Enfants max : 15
	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA	Encadrant 1BAFD 1 BAFA	Encadrant: 1 BAFA
	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: GARDERIE
Classe				
PAUSE MERIDIENNE	Horaires: 11h55 - 13h30	Horaires: 11h55 - 13h30	Horaires: 11h55 - 13h30	Horaires: 11h55 - 13h30
	Enfants max: 40	Enfants max: 38	Enfants max : 39	Enfants max: 40
	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA 1 NQ	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA 1 NQ	Encadrant: 1BAFD 1 CAP petite enfance,1 NQ	Encadrant: 1BAFA 1 CAP petite enfance, 1 NQ
	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: GARDERIE
Classe				
TPS DU SOIR	Horaires: 16h30 - 18h30	Horaires: 16h30 - 18h30	Horaires: 16h30 - 18h30	Horaires : 16h30 - 18h30
	Enfants max : 14	Enfants max : 13	Enfants max : 14	Enfants Max: 14
	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA	Encadrant: 1BAFD 1 BAFA	Encadrant : 2 BAFA	Encadrant : 1 BAFA ? 1 CAP petite enfance
	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: ALSH	Déclaration: GARDERIE

NQ : personnel non qualifié

ECOLE de THEGRA

Commune:
THEGRA

Nom de l'école: ECOLE MATERNELLE ET
PRIMAIRE

Niveaux: TPS- PS- MS- GS- CP

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TPS DU MATIN	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires: 7h30- 18h30	Horaires:7h30 - 8h55	Horaires:7h30 - 8h55
	Enfants max: 8	Enfants max: 9		Enfants max: 8	Enfants max: 7
	Encadrants:1 BAFA	Encadrants: 1 CAP petite enfance		Encadrants: 1 BAFA	Encadrants: 1 BAFA
	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE		Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE
Classe					
Pause Méridienne	Horaires: 11h55- 13h30	Horaires: 11h55- 13h30	Enfants max: 23	Horaires: 11h55- 13h30	Horaires: 11h55- 13h30
	Enfants max: 18	Enfants max: 20	Encadrants: 3	Enfants max: 19	Enfants max: 20
	Encadrants 1 BAFA, 1 ATSEM, 1 NQ	Encadrants:1 ATSEM,1 CAP petite enfance, 1 NQ	- 1 BAFFD - 1 BAFA - 1 CAP petite enfance	Encadrants:1 BAFA, 1 ATSEM, 1 NQ	Encadrants:1 BAFA, 1 ATSEM, 1 NQ
	Déclaration GARDERIE	Déclaration GARDERIE	<u>Ou</u> - 1 BAFFD - 2 BAFA	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE
Classe					
TPS DU SOIR	Horaires: 16h30 - 18h30	Horaires: 16h30 - 18h30	Déclaration : A.L.S.H	Horaires: 16h30- 18h30	Horaires : 16h30- 18h30
	Enfants max : 8	Enfants max: 8		Enfants max: 9	Enfants Max: 7
	Encadrants: 1 BAFA, 1 NQ	Encadrants: 1 BAFA, 1 NQ		Encadrants: 1 BAFA, 1 NQ	Encadrants: 1 BAFA, 1 NQ
	Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE		Déclaration: GARDERIE	Déclaration: GARDERIE

Le nombre d'encadrants peut être réajusté en fonction des effectifs réellement constatés durant l'année. Un projet de recrutement de BAFFD (ou de formation de BAFFD) est en cours afin de déclarer les deux sites en ALSH.

8) Ressources mobilisées :

1- Les Partenaires essentiels sont :

- Les élus, maires des communes de Thégra, Monsieur Thierry Chartroux et de Lavergne, Monsieur Didier Bès, la présidente du SMASP Madame Sylvie Granat et la vice-présidente du SMASP Madame Anne-Marie Fortin.
- La communauté de communes : CAUVALDOR notre interlocuteur pour l'animation extrascolaire.
- Les personnels : directrices et personnels d'animation et administratif
- Les enseignants
- Les parents d'élèves
- DDCSPP
- CAF et MSA en tant que financeurs
- Le centre de gestion et le percepteur.
- La Cuisine centrale du centre hospitalier de Saint-Céré fournisseur de repas: qui livrés « à température »
- Le Conseil départemental assurant le transport des enfants. L'accompagnateur de bus sera reconduit encore pour cette année scolaire.

2- Intervenants réguliers ou occasionnels :

Chaque semaine, trois lectrices bénévoles viennent lire des contes et encadrer les enfants dans des ateliers lecture à l'école de Thégra.

Une fois par semaine une personne bénévole est présente à la bibliothèque de Lavergne où elle prodigue renseignement ou conseil aux enfants sur le choix de leurs livres.

Ponctuellement, des bénévoles de diverses associations notamment « Thégra animation », des intervenants spécialisés (sportifs ou ludiques) accompagneront les animatrices dans le cadre du « plan mercredi ». (cf. annexe)

9) Installations et équipements

Le R.P.I. THEGRA/LAVERGNE possède deux écoles, une dans chaque village.

L'école de Thégra a été construite en 2001. L'école de Lavergne, plus ancienne, a été rénovée et agrandie très récemment, les travaux s'étant achevés fin 2014.

Les aménagements, le mobilier et les équipements de chacune d'elles ont été pensés en fonction de la population enfantine qu'elle accueille et de ses besoins (maternelle/ C.P. à Thégra, primaire à Lavergne)

a) Les écoles

Thégra :

L'école de Thégra est située un peu à l'extérieur du village dans un cadre verdoyant. Un grand parking offre un stationnement aisé.

La grande cour avec marquage de terrain de jeux au sol et le préau permettent aux enfants de jouer en extérieur. Ils jouxtent un espace vert sécurisé et aménagé en aire de jeu et d'activités sportives.

La bâtisse, de plain-pied, possède de nombreuses baies vitrées offrant une grande luminosité. L'espace réservé à l'accueil de loisirs sans hébergement est entièrement intégré à l'école, la salle de restauration étant de ce fait la même pour les deux activités. Il en est de même pour la salle de repos destinée à la sieste des plus petits. Les enfants évoluent donc tout au long de l'année dans un cadre familial. La bibliothèque municipale est intégrée au bâtiment et devient ainsi un espace d'échanges multigénérationnels, permettant les rencontres entre les enfants et les habitants du village.



Un large espace de circulation traverse le bâtiment en son centre, sur lequel s'ouvrent toutes les pièces. Il est couvert d'un dôme transparent offrant un puits de lumière et un éclairage naturel au cœur du bâtiment. Les deux salles de classe sont chacune dotée d'une autre pièce plus petite destinée aux activités manuelles ou de détente des enfants. Les espaces d'apprentissage et ceux destinés aux travaux plus ludiques sont ainsi différenciés au sein même des salles de classe. Chaque niveau scolaire possède son espace sanitaire aménagé en fonction des enfants qui l'utilisent à proximité de la classe correspondante (les petits ou les G.S/C.P.).

Au bout du couloir, la salle de motricité offre aux enfants un grand espace pour la pratique d'activités physiques en intérieur, elle est même dotée d'un mur d'escalade.

Les couleurs des murs et des sols sont gaies et chatoyantes et rendent cette école très accueillante.

Les larges espaces de circulation, les grandes dimensions des ouvertures extérieures et intérieures, l'absence de différences de niveaux et les aménagements d'un sanitaire approprié permettent d'accueillir des enfants à mobilité réduite au sein de cette école.

Dans le cadre du projet d'école, les enseignantes de l'école de Thégra ont mis en place la construction d'une éco-cabane dans la cour de l'école. Ce projet a fédéré sur le terrain, de mars à juin 2015, par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre, diverses associations, collectivités et partenaires.

Lavergne :

L'école de Lavergne se situe au cœur même du village, sur la rue principale qui le traverse.

Nouvellement restaurée et agrandie, elle présente deux façades différentes : d'un côté l'ancien bâtiment, de taille imposante et de l'autre la construction neuve, d'une architecture plus moderne, le tout s'harmonisant parfaitement. De chaque côté, les enfants disposent d'un préau et d'une cour, dont une avec marquages de terrain de jeux au sol et paniers de basket,.



Dans la partie ancienne, se trouve la salle de restauration nouvellement créée et agréablement aménagée. Des claustras colorés séparent les tables permettant de donner à cette salle un côté un peu plus intimiste et plus convivial. A côté, l'espace « garderie » où les enfants sont accueillis matin et soir, et où ils peuvent se détendre durant la pause méridienne ou les temps d'activité périscolaires, jouxte la salle de « langues, d'informatique et d'activités manuelles ». Cette dernière est aussi bien utilisée durant les temps d'enseignement que durant le temps du périscolaire.

Toujours dans la partie ancienne, l'espace d'accueil des familles dont l'entrée se fait par le préau, donne sur un couloir qui mène à la partie neuve reliée par une passerelle. On y trouve les vestiaires et les deux espaces sanitaires (l'un pour les filles, l'autre pour les garçons).

Toutes les pièces rénovées de la partie ancienne ont été meublées de neuf. Les couleurs des murs, des sols et du mobilier ont été choisies pour faire de cet endroit un lieu agréable et chaleureux.

La passerelle franchie, c'est la partie neuve où se trouvent les deux salles de classe. Sur l'arrière de l'école, un grand espace vert est en cours d'aménagement en aire de jeux et d'activités physiques, de même qu'un chemin qui devrait permettre de relier l'école à la salle des fêtes sans emprunter la rue. En effet, les enfants s'y rendent souvent : c'est là que se trouve la bibliothèque et qu'ils pratiquent les activités physiques en cas de mauvais temps.

L'agrandissement et la rénovation ont été pensés pour pouvoir accueillir des enfants à mobilité réduite. Une place de parking handicapé a été créée à proximité de l'entrée de la cour inférieure, un plan incliné relie les deux cours et à l'intérieur des bâtiments l'accès à toutes les salles est possible car il n'existe aucune différence de niveau. Des sanitaires réservés existent également ans l'école.



b) Les équipements

Chaque école est équipée de nombreux jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur et de matériel nécessaire aux activités manuelles et en fonction des âges des enfants ; ex : l'école de Thégra a des petits vélos et des trottinettes, l'école de Lavergne une table de ping-pong, des jeux de quilles ou encore des jeux d'échec.

Le personnel d'animation et d'encadrement dresse la liste des besoins en fonction des projets d'activités établis.

Chaque site possède du mobilier récent, adapté aux besoins des enfants.

Chaque école est informatisée ; ordinateur, tablettes, imprimante, photocopieur. Les salles de classe possèdent des vidéos projecteurs.

La salle informatique de Lavergne est dotée de quatre ordinateurs, pour permettre aux enfants de travailler sur l'outil informatique.

Une opération numérique a été poursuivie durant l'année scolaire 2017 /2018 avec l'acquisition effective de 6 tablettes supplémentaires dans chacune des écoles. L'utilisation et la pratique dont profitent les enfants s'avèrent plus que profitables.

La pratique des activités physiques est favorisée : aires aménagées en extérieur sur les deux sites, marquage de terrain de jeux dans chaque cour, salle de motricité à Thégra, et salle des fêtes mise à disposition à Lavergne.

Nos deux écoles sont équipées de bornes « carte plus » pour le comptage et la facturation des heures de garderie ou A.L.S.H. et des repas.

10) Le comité de pilotage, les participants et la fréquence des rencontres

Le comité de pilotage du PEDT précédent a été constitué et s'est réuni pour la première fois le 6 novembre 2014 à Thégra en présence de Madame Poumeyrol. Celui-ci s'est réuni pour évaluation en avril 2018.

Composition du comité de pilotage :

- Les maires de Thégra Monsieur Thierry Chartroux, et de Lavergne Monsieur Didier Bès.
- La présidente du SMASP Madame Sylvie Granat, et la vice-présidente Madame Anne-Marie Fortin
- Deux représentantes du corps enseignant : Mesdames Céline Espy et Clémence Sève.
- Deux représentantes de l'ALSH : Madame Sophie Jarguel, directrice et Madame Isabelle Morin, animatrice.
- Deux représentants des parents d'élèves : un représentant du conseil d'école, et un représentant de l'association des parents d'élèves.
- Un représentant administratif, Madame Emilie Deruyck
- Deux représentants du Comité syndical : Messieurs Jérôme Lamothe et Patrick Boy.
- Un représentant d'association : « Thégra animation » : Monsieur Frédéric Hobbe

Une commission de rédaction de 4 personnes avec la coordonnatrice, Anne-Marie Fortin et la présidente Sylvie Granat a permis la réactualisation de ce document.

Le comité de pilotage se réunit deux fois dans l'année afin de dresser un bilan de fonctionnement des temps de l'enfant sur le nouveau temps scolaire hebdomadaire à savoir la semaine de 4 jours.

Evaluation du PEDT

L'évaluation portera sur :

Les conditions d'organisation de l'accueil

Le fonctionnement de l'équipe d'encadrement

Les modalités d'organisation des activités périscolaires et d'accueil de loisirs

L'organisation matérielle des locaux et du matériel utilisé.